Image not found or type unknown

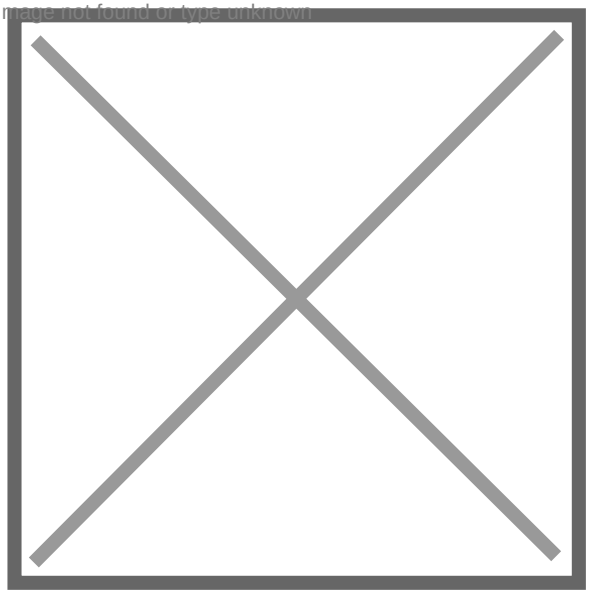

# Comment faire 1 dmd auprès d'1 jaf + réévaluation pension alim

Par **stéphanie**, le **02/09/2010** à **08:12**

Bonjour,
je viens d'emménager avec mon compagnon. nous avons acheté une maison ensemble.
l'ex de mon compagnon a la garde de leur fils 2ans et demi et mon compagnon a un droit d'hébergement 1 week end sur 2 sans les vacances scolaires.
l'enfant rentre à l'école aujourd'hui. nous voudrions savoir comment procéder pour demander à avoir l'enfant pendant la moitié des vacances soclaires soit 1 semaine sur 2 et 1 mois en été.
et est ce que l'ex de mon compagnon peut dmd à ce que mon salaire soit inclus pour une ré-évaluation de la pension alimentaire ?
d'avance merci pour votre réponse.
cordialement.
Stéphanie

Par **mimi493**, le **02/09/2010** à **15:21**

Le père envoie une requête au JAF (lettre recommandée, c'est mieux, sur papier libre mentionnant sa demande, ses nom/adresse, nom/adresse de l'enfant, de la mère) du ressort du domicile de l'enfant.

Pour la pension alimentaire, vos revenus servent à déterminer votre quote-part dans la contribution aux charges du foyer, baissant ainsi la quote-part du père, et donc augmentant les ressources disponibles pour la pension alimentaire.

J'espère que vous avez pensé, avant d'acheter, à faire le nécessaire pour la maison, car l'achat d'une maison en concubinage, avec en plus un enfant d'un premier lit, sans précaution, c'est la porte ouverte à toutes les emmerdes dans le futur (séparation, décès) et s'il y a crédit en commun, là c'est encore pire.

Par **stéphanie**, le **02/09/2010** à **18:27**

merci de votre réponse
mais comment puis je me protéger ? n'est il pas trop tard pour faire les démarches ? nous avons les clés de la maison depuis le 28.06.2010.
d'avance merci

Par **mimi493**, le **02/09/2010** à **18:40**

ça mérite une autre question, la question de la maison en concubinage

Par **stéphanie**, le **03/09/2010** à **08:00**

d'accord je pose la question sous l'objet : achat maison et concubinage cmt se proteger ?
en espérant que vous répondiez à ma question
d'avance merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés